

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-228/SG/CG déclarant certains concessionnaires de terrains domaniaux déchus de leur droit de concession provisoire.

n° 69-228/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
1 février 1969

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1969

Date du numéro
25 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

Les concessionnaires ci-dessous dénommés sont déchus de leurs droits sur les lots de terrains domaniaux, désignés ci-après, qui leur avaient été concédés à titre provisoire par les délibérations figurant au tableau suivant : Le Domaine reprend les terrains, visés à l'article premier, libres de tous droits et de toutes charges.